

Rapport de gestion annuel : EXERCICE 2023 (du 28/04/2023 au 29/12/2023)

FCP FLEXOBLIG

Société de gestion : Sanso Investment Solutions

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : DELOITTE

1. Politique de gestion

Le fonds **FLEXOBLIG** est un fonds obligataire flexible qui a pour objectif de profiter des opportunités spécifiques des marchés obligataires présentés en fonction de la phase du cycle économique. La politique de gestion met en œuvre une allocation flexible en adéquation avec l'environnement macroéconomique ; elle privilégie une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. La répartition du portefeuille entre les secteurs économiques des émetteurs, le rang de séniorité des émissions, la maturité des émissions, la nature des coupons et rendements est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique, microéconomique et politique des marchés concernés. Elle peut varier en fonction des anticipations du gérant.

L'exercice du fonds **FLEXOBLIG**, allant du **28 avril 2023 au 29 décembre 2023** constitue le premier exercice du fonds, un exercice court car le fonds a été lancé le 28 avril 2023.

Cet exercice 2023 s'annonçait comme un exercice compliqué avec des taux d'intérêts élevés, une récession redoutée et une inflation résiliente. L'effondrement de plusieurs banques américaines de taille moyenne au mois de mars a ajouté un sujet de crainte supplémentaire aux investisseurs et a pesé sur l'environnement économique et financier du fonds au moment de son lancement.

Mais force est de constater, au terme de l'année 2023, que la progression des marchés a été plus que positive et quasi inespérée tant les craintes de récession étaient fortes. Ainsi, hormis les matières premières et les actions chinoises, l'ensemble des classes d'actifs, soutenu en fin de période par les anticipations de baisses des taux des banques centrales, termine l'année 2023 largement dans le vert.

Au global, malgré les hausses répétées des taux directeurs des banques centrales (6 hausses successives de la BCE en 2023, soit un renchérissement de +2%), le monde a échappé à la récession tant redoutée en début d'année. La vigueur inattendue de l'économie américaine a en effet permis de compenser l'absence de reprise d'activité en Chine. Elle a aussi permis de soutenir les entreprises européennes qui ont dû faire face à un ralentissement plus prononcé de leurs économies locales.

L'accélération de la désinflation au deuxième semestre a sonné la fin du cycle de resserrement monétaire. Les anticipations retrouvées d'une politique monétaire plus accommodante (anticipations de baisse des taux directeurs) ont déclenché un puissant mouvement haussier sur tous les actifs financiers à partir de fin octobre.

Ainsi, après une forte hausse tout au long de l'année, les rendements des emprunts d'Etat se sont fortement détendus au cours des mois de novembre et de décembre. De fait, après avoir enregistré en 2022 leur pire année du siècle, les marchés obligataires ont bénéficié in extremis fin 2023 d'un rebond salutaire. Finalement, les principaux marchés obligataires ont achevé l'année 2023 sur une note extrêmement positive, ce qui leur a permis d'afficher une progression moyenne annuelle de **+ 5%**.

En Europe, les taux court terme ont suivi les anticipations de mouvements des banques centrales, d'abord à la hausse puis à la baisse. Ainsi le rendement du 2 ans Etat Français a fortement varié tout au long de l'année entre 2,40% et 3,40% pour finir l'année sur des niveaux très proche de début 2023, soit autour de 2,70%.

Sur le marché du crédit en euro, l'indice Itraxx Crossover (marges de crédit des signatures BBB et BB à 5 ans) a connu d'importantes variations avec de fortes tensions en mars et en octobre mais la tendance sur l'année a été clairement au resserrement des marges (spreads) de crédit. L'indice Itraxx Crossover est ainsi passé en 2023 de 475 points début janvier à 310 points fin décembre.

Avec un positionnement progressif du fonds sur des maturités finales comprises entre 2 et 5 ans, Flexoblig a su profiter des hausses successives des banques centrales et de la volatilité des rendements sur le marché du crédit. Sur l'exercice, le fonds a conservé une notation moyenne « investment grade » défensive de BBB- avec une maturité moyenne (finale ou au call selon la typologie des obligations) autour de 2 ans. Ce positionnement a permis à Flexoblig de voir sa performance progresser régulièrement tout au long de l'année 2023 et de surperformer très nettement les indices monétaires même si la performance sur la période est légèrement inférieure à Euribor 3 Mois + 2%.

- Pour l'année 2023 (démarrage 28/04/2023), la performance du fonds Flexoblig part A est de **+3,41%** (contre **+3,84%** pour l'Euribor 3 Mois + 2%). La part A (FR001400EYN4) a été créée le 28/04/2023
- Fin 2023, le rendement actuariel brut du fonds était de **+4,88%**.
- La maturité moyenne du fonds était de **1,70 ans fin 2023** pour un rating moyen de **BBB-** au 29/12/2023.
- Le fonds affichait fin 2023 52 lignes en portefeuille.
- Enfin l'actif net du fonds était de 9,7 M€ fin décembre 2023

La qualité de signature moyenne du fonds a été maintenue sur l'exercice considéré. Au 29/12/2023, le fonds intégrait dans son portefeuille 61% d'obligations de notations « investment grade » et 30% d'obligations de notations « high yield ». Enfin la liquidité (fonds et cash) se montait à 9%.

Plus spécifiquement sur les signatures obligataires, le fonds était composé fin décembre 2023 à :

- 6% d'obligations notées AA et A,
- 63% d'obligations notées BBB,
- 21% d'obligations notées BB, et,
- 10% d'obligations notées B.

La sensibilité du fonds (couverture comprise) a été baissée en fin d'année pour s'établir à 1,16% au 29 décembre 2023.

La faible volatilité annuelle du fonds reflète son positionnement très défensif dans une période d'incertitude sur la trajectoire de l'économie et des taux directeurs, elle est 1.10% fin décembre.

Le SRRI (échelle de risques de 1 à 7) du fonds est de 2.

2. Performances de l'OPC

PART A :

Performances sur l'année civile 2023

Flexoblig part A : +3,41%

Indicateur de référence (E3M+2%) : +3,84%

Volatilité annuelle du fonds en fin d'exercice :

Flexoblig part A : 1,10%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

Au cours de l'exercice le fonds est intervenu majoritairement sur des obligations privées à moyen terme de rating crossover (BBB+ à BB-) et exclusivement libellées en euros. A titre d'illustration, voici quelques exemples d'opérations d'achats significatifs effectuées au cours de l'année 2023.

Achat	BE0002290592	KBCBB 1 5/8 09/18/29	Obligation	300 000,00
Achat	XS1564394796	INTNED 2 1/2 02/15/29	Obligation	300 000,00
Achat	XS2230399441	AIB 2 7/8 05/30/31	Obligation	300 000,00
Achat	XS2171759256	NOKIA 2 3/8 05/15/25	Obligation	200 000,00
Achat	FR0013217346	PUBFP 0 1/2 11/03/23	Obligation	200 000,00

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Flexoblig est la méthode de l'engagement.

5. Information sur prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG »)

Le fonds s'est attaché à conserver et améliorer ses notations extra-financières par rapport à son univers d'investissement conformément à la politique ISR de Sanso IS

Voir les engagements de la société de gestion

<https://sanso-is.com/engagement-responsable-17.html>

6. Distribution

NA

7. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPCVM a la possibilité d'investir, dans le respect des ratios réglementaires et statutaires, dans des fonds gérés par Sanso Investment Solutions.

Sur l'exercice, l'OPCVM a investi sur trois fonds de la gamme Sanso IS : Sanso Obligations 12 mois, Sanso Short Duration et Objectif Haut Rendement 2028.

Sur l'exercice, l'OPCVM n'a réalisé aucune opération sur des titres pour lesquels Sanso Investment Solutions a un intérêt tout particulier.

Au 29/12/2023, le fonds détient un investissement dans les fonds Sanso Obligations 12 mois et Objectif Haut Rendement 2028 gérés par Sanso IS.

8. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

9. Politique de sélection des intermédiaires

Sanso Investment Solutions a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de marché.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

10. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement de titres.

11. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

12. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPCVM a utilisé des opérations sur les instruments financiers dérivés afin de sensibiliser ou désensibiliser le portefeuille au risque de taux et au risque crédit.

13. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2023 : 2 719 k€

Rémunérations fixes : 2349k€

Rémunérations variables : 370k€

Nombre de bénéficiaires : 22 / catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

14. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

15. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

16. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

NA

17. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

18. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

19. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

20. Spécificités applicables aux OPC I et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

21. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

22. Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La politique d'exécution et sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion :

https://sanso-is.com/fichiers/sanso_is-politique_dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-.pdf

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Investment Solutions

69 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanso-is.com

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: FlexOblig

Identifiant d'entité juridique: 969500MP8LDPXXS8KG79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%



dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 5.78% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la



taxonomie de l'UE
ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a respecté la politique d'exclusion de Sanso IS qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées dans des activités liées au charbon thermique et les énergies non conventionnelles et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans le cas où un titre détenu en portefeuille entre dans la liste d'exclusion, le gérant dispose d'un délai d'un mois pour se désinvestir du titre.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Aucun investissement n'a été fait dans des titres faisant parti de la liste d'exclusion.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

NA

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

NA

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

NA

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
Intesa Sanpaolo	Financials	6,13	Eurozone
Danone	Consumer Discretionary	4,94	Eurozone
Kraft Heinz Foods	Consumer Discretionary	4,94	Amérique du Nord
Renewi	Industrials	4,9	Europe ex Euro
Harley Davidson	Consumer Discretionary	4,81	Amérique du Nord
LKQ Italia	Consumer Staples	4,55	Eurozone
SANSO OBLIGAT 12 MOIS	Fonds	4,42	Eurozone
NOKIA	Information Technology	4,41	Eurozone
OI European Group	Industrials	4,37	Eurozone
Fresenius	Consumer Discretionary	3,35	Eurozone



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

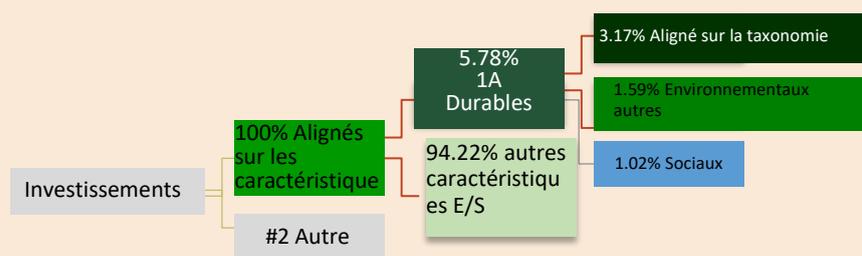
Au 29/12/2023, le fonds ne comptait aucun investissement dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso IS.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.

Au 29/12/2023, le fonds comptait 8% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 92% dans des titres en direct.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

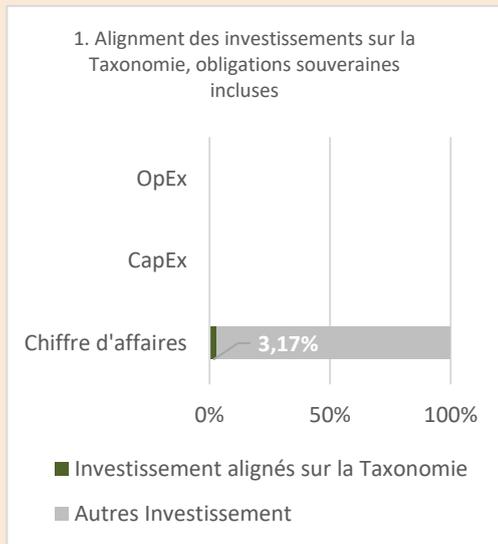
Au 29/12/2023, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

Technologies de l'information	4.5%
Finance	45%
Santé	3.5%
Industrie	4.4%
Consommation discrétionnaire	7.9%
Consommation de base	18.1%
Services de communication	8.6%
Energie	4.9%
Matériaux	0%
Services aux collectivités	2.4%
Immobilier	2.4%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

1.59% des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

1.02% des investissements durables étaient sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 29/12/2023, aucun titre en portefeuille faisaient partie de la liste d'exclusion donc aucun investissement est inclus dans la catégorie « autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso IS via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Exclusions

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques lors de la validation de la valeur liquidative.

Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect les contraintes de gestion (ratios

réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

		Performance au 29/12/2023
Fonds	Part A	3.4%
Indice	Euribor 3 mois + 2%	4.49%

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

NA

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

FlexOblig

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FlexOblig

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP FlexOblig,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FlexOblig constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice d'une durée exceptionnelle de 8 mois et 3 jours clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28 Avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte
Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 608 231,54
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 861 831,54
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 861 831,54
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	746 400,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	746 400,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	47 272,28
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	47 272,28
COMPTES FINANCIERS	52 443,67
Liquidités	52 443,67
TOTAL DE L'ACTIF	9 707 947,49

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	9 569 750,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 427,96
Résultat de l'exercice (a,b)	133 021,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 700 344,15
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	7 603,34
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	7 603,34
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	9 707 947,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 143,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	160 699,65
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	164 843,43
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	1 263,94
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	1 263,94
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	163 579,49
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	53 881,98
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	109 697,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	23 324,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	133 021,59

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 3 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400EYN4 - Part FLEXOBLIG PARTS A : Taux de frais maximum de 0.90 %

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts FLEXOBLIG PARTS A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 831 994,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 440 999,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	57 544,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-50 693,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 555,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 740,00
Frais de transactions	-2 113,06
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	199 097,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	199 097,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	109 697,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 700 344,15

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 392,49	1,10
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 755 439,05	90,26
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	8 861 831,54	91,36
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 755 439,05	90,26	0,00	0,00	106 392,49	1,10	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 443,67	0,54
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	306 267,90	3,16	1 483 993,11	15,30	3 027 011,01	31,21	715 483,01	7,38	3 329 076,51	34,32
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	52 443,67	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	42 437,88
	Dépôts de garantie en espèces	4 816,40
	Autres créances	18,00
TOTAL DES CRÉANCES		47 272,28
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 603,34
TOTAL DES DETTES		7 603,34
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		39 668,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	118 002,7524	11 831 994,91
Parts rachetées durant l'exercice	-24 194,2458	-2 440 999,29
Solde net des souscriptions/rachats	93 808,5066	9 390 995,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93 808,5066	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 881,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			746 400,00
	FR001400CJT6	OBJECTIF RENDEMENT 2028 PART I-C	538 700,00
	FR0014008B43	SANSO OBLIGATIONS 12 MOIS PARTS C	207 700,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			746 400,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	133 021,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	133 021,59

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	133 021,59
Total	133 021,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 427,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-2 427,96

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-2 427,96
Total	-2 427,96

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net en EUR	9 700 344,15
Nombre de titres	93 808,5066
Valeur liquidative unitaire	103,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DOUGLAS 6.0% 08-04-26	EUR	100 000	100 482,48	1,04
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	100 000	87 244,94	0,90
TOTAL ALLEMAGNE			187 727,42	1,94
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	200 000	193 515,34	2,00
TOTAL AUSTRALIE			193 515,34	2,00
AUTRICHE				
AMS AGA 2.125% 03-11-27 CV	EUR	100 000	79 819,61	0,82
TOTAL AUTRICHE			79 819,61	0,82
BELGIQUE				
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	300 000	294 046,70	3,03
TOTAL BELGIQUE			294 046,70	3,03
DANEMARK				
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	300 000	300 915,89	3,10
TOTAL DANEMARK			300 915,89	3,10
ESPAGNE				
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	300 000	306 267,90	3,16
TOTAL ESPAGNE			306 267,90	3,16
ETATS-UNIS				
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	200 000	201 750,17	2,08
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	100 000	97 402,16	1,00
TOTAL ETATS-UNIS			299 152,33	3,08
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.375% 15-05-25 EMTN	EUR	100 000	99 818,45	1,03
TOTAL FINLANDE			99 818,45	1,03
FRANCE				
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	200 000	199 255,44	2,05
AKUO ENERGY SAS 8.0% 06-12-28	EUR	200 000	201 244,44	2,07
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	100 000	97 257,25	1,00
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	200 000	195 288,51	2,02
CNP TSDI TV05-PERP	EUR	110 000	106 392,49	1,10
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	200 000	193 475,57	1,99
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	300 000	293 365,82	3,03
EDF SA TF/TV 29/12/2049	EUR	100 000	105 520,62	1,09
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	200 000	206 763,05	2,13
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	200 000	197 054,88	2,03
KLEPIERRE 1.75% 06/11/2024	EUR	200 000	196 815,64	2,03
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	200 000	185 879,67	1,92
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	200 000	149 739,63	1,54
PERNOD RICARD 2.125% 27-09-24	EUR	100 000	99 383,99	1,02
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	200 000	196 032,50	2,02
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	100 000	99 227,32	1,02
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	200 000	199 146,81	2,06
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	300 000	290 469,46	3,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15-04-28	EUR	150 000	161 294,35	1,66
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	300 000	291 220,35	3,00
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	2 000	221 572,00	2,28
VRANKEN POMMERY MONOPOLE 3.75% 19-06-26	EUR	100 000	101 305,19	1,05
TOTAL FRANCE			3 987 704,98	41,11
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	300 000	293 152,30	3,02
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	200 000	195 937,33	2,02
TOTAL IRLANDE			489 089,63	5,04
ITALIE				
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	100 000	98 035,18	1,01
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	100 000	103 337,87	1,07
TOTAL ITALIE			201 373,05	2,08
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC 3.25% PERP	EUR	300 000	291 343,11	3,00
TOTAL LUXEMBOURG			291 343,11	3,00
PAYS-BAS				
DUFY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	200 000	198 184,33	2,04
FUGRO NV 4.5% 02-11-24 CV	EUR	200 000	205 840,00	2,13
ING GROEP NV 2.5% 15-02-29	EUR	300 000	305 891,94	3,15
KONGSBERG ACTUATION SYSTEMS BV 5.0% 15-07-25	EUR	200 000	146 623,03	1,52
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	100 000	99 627,55	1,02
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	200 000	210 659,59	2,17
RABOBK 4.625% PERP	EUR	200 000	193 293,37	1,99
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	100 000	103 034,30	1,06
TOTAL PAYS-BAS			1 463 154,11	15,08
ROYAUME-UNI				
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	100 000	101 863,33	1,05
SHANKS GROUP 3.0% 19-07-24	EUR	165 000	165 669,16	1,71
TOTAL ROYAUME-UNI			267 532,49	2,76
SUEDE				
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	100 000	100 313,33	1,03
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	100 000	99 844,43	1,03
TOTAL SUEDE			200 157,76	2,06
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	200 000	200 212,77	2,07
TOTAL SUISSE			200 212,77	2,07
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 861 831,54	91,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			8 861 831,54	91,36
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OBJECTIF RENDEMENT 2028 PART I-C	EUR	5 000	538 700,00	5,55
SANSO OBLIGATIONS 12 MOIS PARTS C	EUR	2 000	207 700,00	2,14
TOTAL FRANCE			746 400,00	7,69
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			746 400,00	7,69
TOTAL Organismes de placement collectif			746 400,00	7,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			47 272,28	0,49
Dettes			-7 603,34	-0,08
Comptes financiers			52 443,67	0,54
Actif net			9 700 344,15	100,00

Parts FLEXOBLIG PARTS A	EUR	93 808,5066	103,40
-------------------------	-----	-------------	--------